COMITÉ SYNDICAL 04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

CS 2020/01 Domaine de compétences par thèmes — Emploi-Formation professionnelle : Tableau des effectifs

Affiché le 05 MARS 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Veys sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT), Florence MAZIER (pouvoir de Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**)

Pour les conseillers départementaux

Françoise LEROSSIGNOL (pouvoir de Nicole GODARD), Jean MORIN (pouvoir de Marc LEFEVRE), Patrick THOMINES (pouvoir de Maryse LE GOFF),

Pour les Communautés de Communes

Michel FAUVEL (pouvoir de Jacky MAILLARD), René HARDY (pouvoir de Michel COUILLARD), Anne HEBERT-PIQUART (pouvoir de Laurent PIEN)

Pour les communes

Stéphane BARRAULT (La Meauffe), Jean-Marc JOLY (Hémevez. – pouvoir de Didier CORNIERE), Mickaël LALANDE (Montmartin en Graignes), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – pouvoir de Hubert MOUCHEL), Marinette MIGAULT (Rauville la Place), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux – pouvoir de Laure LEDANOIS), Didier REMON (Beuzeville la Bastille), Alexandra UHLMANN (Le Mesnil Véneron), Jean-Michel GREEN (Vouilly – pouvoir de Michel MAUDUIT) Erick JEANNE (Trévières), Michel MARIETTE ((Rubercy)

avec voix consultative

Pour les membres associés

Thierry **RENAUD** (SCOT Centre Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY.

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Gabriel DAUBE, Nicole GODARD Marc LEFEVRE, Maryse LE GOFF. Patricia GADY-DUQUESNE,

Pour les Communautés de Communes

Pierre AUBRIL, Michel COUILLARD, Michel DAVY DE VIRVILLE, Jacky MAILLARD,

Laurent PIEN

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_01-DE Date de télétransmission : 06/03/2020

Date de réception préfecture : 06/03/2020

Pour les communes

André CARPENTIER (Millières), Didier CORNIERE (Sainte-Mère-Eglise), Daniel ENAULT (Doville), Jean-Claude HAIZE (Carentan les Marais), Laurent HUET (Vaudrimesnil), Laure LEDANOIS (Pirou), Henri LEMOIGNE (Créances), Géraldine MAUDUIT (Rémilly les Marais), Hubert MOUCHEL (Lestre), Michel MAUDUIT (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados), Sylvain **LEREDDE**, Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Audrey GAUDRON, Guillaume HÉDOUIN, Joëlle RIMBERT, Fabienne COLLINEAU, Jean-Baptiste WETTON, Marie DEVILLE, Denis LETAN, François STREIFF, Vanessa LEPASQUIER

soit un quorum de 33 membres présents sur 58 Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/01 Domaine de compétences par thèmes — Emploi-Formation professionnelle : Tableau des effectifs

			s effectifs				i de la
du	Parc natur				otentin	et du Be	essin
Emploi	Catégorie	Autorisés par le Comité Syndical	Titulaire, stagiaire	CDI	CDD	Non pourvus	Prévisions création d'emploi ou observations
TOTAL		35	21	5	3	6	26 présents (25,3ETP ⁽¹⁾)
		F	ilière admin	istrative			
Directeur Ets Publics	Α	1				1	1 poste non pourvu
Attaché hors classe	Α	1			1		9.
Attaché territorial	A	2	,	, 8		2	1 poste pourvu au 06/01/2020 et 1 recrutement en cours
Rédacteur territorial principal 2ème classe	В.	1	1	-			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	2			1	1 poste non pourvu 1 agent en CM ⁽²⁾
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	С	2	2,	E		a 1.8	
TOTAL		10	5	0	1	4	5 présents (4,5 ETP)
			Filière anim	nation			
Animateur principal de l ^{ère} classe	В	1	1				1 agent en CMLD ⁽³⁾
Adjoint d'animation principal 2ème classe	С	1 .	1			10	7-
TOTAL	1	2	2	0	0	0	1 présent (1 ETP)
			Filière culti	urelle			
Conservateur territorial du patrimoine	Α	1		1			
Attaché territorial de conservation du patrimoine	А	3	1	2		Accus 050-2	é de réception en préfecture 55002552-20200306- CS2020 01-DE
Adjoint du patrimoine orincipal 2ème classe	C	2	2			Date of	te télétransmission : 06/03/202 de réception préfecture : 06/03

TOTAL		6	3	3	0	0	6 présents (5,8 ETP)
			Filière tec	hnique			
Ingénieur principal	А	4	- 3			1	1 poste non pourvu
Ingénieur	А	7	3	2	1	1	1 agent en disponibilité 1 poste non pourvu
Technicien	В	3	2		1		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Technicien principal 1ère classe	В	1	1				
Adjoint technique territorial	С	2	2				
TOTAL		17	11	2	2	2	14 présents (14 ETP)

(1) ETP: Équivalent Temps Plein

(2) Congé Maladie

(3) CMLD : Congé Maladie Longue Durée

Personnel mis à disposition par le service de remplacement du Centre de Gestion de la Manche au 01/01/2020 : 6 agents viennent compléter l'équipe (total 5,24 ETP (1)) :

- Agent technique Réserve naturelle Nationale de la Sangsuière et de l'Adriennerie (0,24ETP (1) surcroît d'activité)
- Agent d'accueil de la Maison du Parc (TC (2) surcroît d'activité MdP)
- Technicien eau (TC (2) surcroît d'activité)
- Chargé de mission économie de proximité (TC(2) surcroît d'activité)
- Animateur Maison du Parc (TC⁽²⁾ surcroît d'activité)
- Agent de remplacement (TC (2)ponctuel agent absent)
- (1) ETP: Equivalent Temps plein
- (2) TC: Temps complet

Service civique: Mission observatoire du territoire (0,68 ETP).

Soit une équipe physiquement présente au 01/01/2020 de 33 agents (26 agents Parc, 6 agents mis à disposition par le Centre de Gestion de la Manche et 1 service civique).

Délibération : Le comité syndical valide et entérine à l'unanimité le tableau des effectifs du Parc ci-dessous au 1^{er} janvier 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Transmis en Préfecture le

0 5 MARS, 2020

Le Président du Parc,

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20200306-DELIB_CS2020_01-DE

Date de télétransmission : 06/03/2020 Date de réception préfecture : 06/03/2020